

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DFPE 14 Subvention (299.800 euros) et convention avec l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour l'animation de la place de la République par des activités diverses dédiées aux familles (3e, 10e, 11e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une subvention et convention avec l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour l'animation de la place de la République par des activités diverses dédiées aux familles (3e, 10e, 11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 299.800 euros est attribuée à l'association « A l'adresse du jeu » (186753 - 2017_03618).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

